AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE ORELLH-CONV-OCCDP-01003

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE D'ORELLE

COMMUNE DE FOURNEAUX

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique agricole.
Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci- dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.
Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.
Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	12 / 06 / 2025
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : FOURNEAUX Adresse : Le Glaix Références cadastrales : A 624
Activité sollicitée par le demandeur	Apiculture
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Utiliser le terrain mis à disposition raisonnablement et le maintenir en bon état
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute d'ORELLE soit le 31/12/2044
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125-1 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique

Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur Xavier HERVE *Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR* *Objet à mentionner : Candidature COT ref SIFON : ORELLH-CONV-OCCDP-01003*
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux